



Convocation devant le délégué du procureur

Par **blalou**, le **05/11/2008** à **13:26**

Bonjour,

Mon mari est convoqué devant le délégué du procureur suite à une plainte pour vol.
il avait en effet rangé dans son sac du petit matériel de bricolage et le vigile lui a demandé de vider son sac.

mon mari a payé la marchandise mais la lettre -plainte a tout de même été rédigée. J'aimerais donc savoir en quoi consiste cette convocation et les sanctions encourues

merci d'avance pour votre aide

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **14:14**

Bonjour,

De façon générale, la convocation devant le délégué du procureur est destinée à faire prendre conscience à la personne convoquée de la gravité de son acte.

La sanction sera certainement une admonestation (une réprimande), sans autre conséquence.

Ceci étant, cette convocation a clairement un aspect pédagogique et il ne sera certainement pas très agréable à votre mari de passer devant le délégué du procureur, ce qui est le but.

C'est quand même mieux que de passer en correctionnelle, le vol étant un délit puni de 3 ans

d'emprisonnement (maxi).

Cordialement,
Juri15

Par **blalou**, le **06/11/2008** à **20:42**

Merci de votre réponse qui nous a rassuré
Bonne soirée

Cordialement